



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

**Présents** : Odile LACOUTURE, David BIARNES, Jean-Philippe PEDEHONTAA, Nadine TASTET, Guillaume CLAVE, Philippe PILOTTE, Pierre PESCAY, Fabienne BOUEILH, Sébastien DAUDON, Muriel BORDELANNE, Marie-France GAUTHIER, Bruno TAUZIET

**Excusés avec pouvoir** : Eliane HEBRAUD donne pouvoir à Jean-Philippe PEDEHONTAA  
Joël DUBOIS donne pouvoir à David BIARNES  
Marie-Pierre DARGELOS donne pouvoir à Guillaume CLAVE

**Excusés** : Christine PIETS, Didier BERGES

**Absents** : Françoise METZINGER THOMAS, Cyrille CONSOLO

\*\*\*

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe PILOTTE pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**Ordre du jour de la séance**

- Création de deux emplois permanents à temps complet d' « Adjoint technique territorial »
- Don à l'association « Entre parenthèse »
- Aides communales à la réhabilitation des façades
- Projet de soutien envers un militaire blessé en mission
- Classement dans la voirie communale du chemin rural de Balette
- Création d'une entente intercommunale en vue de l'animation et du suivi par un chef de projet du programme « Petites villes de demain »
- Questions diverses

**Approbation à l'unanimité du PV de la réunion du 10 juillet 2024**

## Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire

Signature des actes suivants :

- Certificat d'urbanisme CU04011724F0053 : opération réalisable
- Certificat d'urbanisme CU04011724F0049 : opération non réalisable
- Contrat de cession entre l'association Mère Deny's Family et la Médiathèque Communale. Représentation du spectacle « La valise » le 9 août 2024 au CSC, pour un montant de 700€TTC.
- Contrat de cession entre la compagnie TORTILLA et la Commune de Grenade-sur-l'Adour. Représentation du spectacle « Contes à croquer » le 29 novembre 2024 à la Médiathèque Communale, pour un montant de 650 € TTC.
- Convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune de Grenade-sur-l'Adour à la Plateforme Territoriale d'Appui Santé Landes pour l'organisation d'ateliers passerelle.  
Mise à disposition gratuite de la salle de détente pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, dans le cadre du sport santé.

### I. Création de deux emplois permanents à temps complet d' «Adjoint technique territorial »

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une réorganisation des services opérationnels il convient de prévoir la création de deux emplois permanents d' « Adjoint Technique Territorial ».

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Les candidats devront justifier d'expérience professionnelle en matière d'aménagement paysager ou conduite d'épareuse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur PEDEHONTAA Jean-Philippe, adjoint en charge du personnel communal, Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la création de deux emplois permanents d' « Adjoint Technique Territorial » à temps complet, emplois de catégorie hiérarchique C, à compter du 30 septembre 2024,

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget de la Ville, au chapitre et article prévus à cet effet.

## **II. Don à l'association « Entre parenthèse »**

Madame le Maire précise que dans le cadre de « la fête du jeu » organisée le vendredi 17 mai 2024 par le Conseil municipal des enfants, il a été récolté 622.50 € de dons qui sont encaissés par la commune pour ensuite être reversés à l'association « Entre parenthèse ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le versement des dons reçus dans le cadre de la « fête du jeu » pour un montant de 622.50 € à l'association « Entre parenthèse » par mandat au compte 65181,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2024.

## **III. Aides communales à la réhabilitation des façades**

Monsieur Philippe PILOTTE, membre de la commission communale d'aide à la rénovation des façades réunie le 19 août 2024, en présence de Madame la Présidente Odile LACOUTURE, Mesdames Nadine TASTET, Fabienne BOUEILH, Marie-France GAUTHIER, Messieurs Joël DUBOIS et Philippe PILOTTE, présente les dossiers de demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur Philippe PILOTTE, membre de la commission communale d'aide à la rénovation des façades,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer, après achèvement, contrôle des travaux et sur présentation des factures acquittées correspondant auxdits travaux, une subvention d'aide à la réhabilitation des façades comme suit :

Demandeur	Localisation de la façade	Périmètre ABF	Montant travaux retenus TTC	Avis commission	Calcul subv. 30%
M. Jean-Jacques BERNADET	6, place des tilleuls	Oui	3 733,30 €	Favorable	1 119,99 €
	Rue Monseigneur Cassaigne	Oui	2 984,48 €	Favorable	895,34 €
Mme Geneviève BORDELONGUE	15, rue du Casse	Oui	2 177,93 €	Favorable	653,38 €

DIT que les crédits figurent au Budget primitif 2024,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

#### **IV. Soutien envers un militaire blessé en mission**

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de soutien de la Base Aérienne 118, dans le cadre d'une activité de solidarité envers un militaire blessé en mission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le versement d'un don de 300 € à la COGA1, par mandat au compte 65181,

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2024.

*Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA précise que les différents soutiens financiers reçus aideront à l'achat d'un véhicule adapté.*

#### **V. Classement dans la voirie communale du chemin rural de Balette**

Madame le Maire rappelle la délibération 2024-05 du 24 janvier 2024 décidant du transfert du Chemin de Balette (137 mètres linéaires) à la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Elle précise que le règlement « VOIRIE » en vigueur de la Communauté de Communes précise que la voirie transférée doit au préalable être classée dans la voirie communale.

S'agissant d'une route déjà existante et compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie, elle se trouve dispensée d'enquête publique.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de classement dans le domaine routier communal du chemin rural dénommé Chemin de Balette,

**DÉCIDE** le transfert dudit Chemin (137 mètres linéaires) à la Communauté de Communes du Pays Grenadois,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toute pièce à cet effet.

#### **VI. Adhésion à la convention relative à l'entente intercommunale créée en vue de l'animation et du suivi par un chef des projets de territoires du programme « Petites villes de demain » sur le Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et le Pays Grenadois**

Vu la création de l'entente intercommunale entre la Communauté de Communes du Pays Villeneuvois en Armagnac Landais et la Communauté de Communes du Pays Grenadois en date des, respectivement 25 novembre 2021 et 6 décembre 2021, créée en vue de l'animation et du suivi par un chef de projet des projets de territoires du programme « Petites Villes de Demain » sur le Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et le Pays Grenadois,

**Vu** la création du poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » en date du 30 septembre 2021,

**Vu** la signature de la convention relative à l'entente intercommunale entre la Communauté de Communes du Pays Villeneuvois en Armagnac Landais et la Communauté de Communes du Pays Grenadois en date du 1er février 2022,

**Conformément** à l'article 6 de la convention constitutive d'une entente intercommunale signée le par les communautés de communes du Pays Grenadois et du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais,

**Considérant** l'avis favorable de la conférence de l'entente en date du 16 avril 2024 pour la mise en place d'un avenant,

**Considérant** le motif de l'avenant, à savoir l'entrée de deux nouveaux membres que sont les deux villes-centre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**ADHERE** à l'entente sur la base de la convention initiale,

**APPROUVE** l'avenant n°1 annexé, relatif à l'intégration de la commune,

**ACTE** La participation financière à hauteur de 25% du reste à charge des dépenses,

**DESIGNE** Mesdames Odile LACOUTURE, Eliane HEBRAUD et Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA pour siéger au sein de la conférence de l'entente,

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°1 à la convention d'entente et toutes les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre et articles concernés à partir de l'exercice 2024.

### **Informations diverses**

- Commission « Urbanisme, patrimoine et travaux »: M. David BIARNES annonce que le lundi 16 septembre à 19h, à la mairie, aura lieu une réunion d'information à destination des riverains voisins de l'Eglise, avant le début des travaux de restauration.
- Journée du Patrimoine : Mme Fabienne BOUEILH présente les différentes activités qui se dérouleront le 22 septembre à Grenade-sur-l'Adour :
  - De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : visite libre du Petit Musée de l'Histoire Landaise et du Pavillon de la Résistance et de la Déportation,
  - A l'église :
    - A 14h00 : Conférence sur la création de Grenade-sur-l'Adour et des différentes étapes de construction de l'église,

- à 17h00 : l'Opéra des Landes présente I Frangini : un concert de mélodies italiennes, lyriques et populaires.
  - De 15h00 à 17h00 : visite guidée de la Bastide avec Messieurs DUCOURNAU et MINOUÉ - Rendez-vous devant la Mairie.
- Mme Marie-France GAUTHIER demande quel est le magasin qui s'installe à la place d'Agrigel. Mme le Maire répond qu'il s'agit de l'enseigne « P'tit Prix », qui propose du déstockage non alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30'

Mme le Maire,  
Odile LACOUTURE



Le Secrétaire de séance,  
Philippe PILOTTE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.